

# KERNILIS



VIVRE EN HARMONIE

## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES VENDREDI 30 JUIN 2023

### MEMENTO

- **PERMANENCE DES ELUS** : le samedi de 10h00 à 12h00.  
**NUMERO D'ASTREINTES** : 07.80.64.35.94
- **MEDECIN** : En cas d'urgence, faire le 15.
- **INFIRMIERE** : Cabinet Infirmier. Tél. : 02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20.
- **PHARMACIE** : Pour connaître les pharmacies de garde, appeler le 3237.
- **CABINET DE KINESITHERAPIE** : Tél. : 02.98.25.54.22. Adresse : 3 bis, allée des Peupliers à Kernilis.
- **TAXI** : « TAXI PHIL », KERNILIS. Tél. : 06.80.15.69.19. « LE ROY », LESNEVEN. Tél. : 02.98.83.00.22.
- **MAIRIE** : *lundi, jeudi et vendredi* : 8h30 / 12h30 et 13h30 / 17h30, *mardi* : 8h30 / 12h30 - Fermée l'après-midi, *mercredi* 9h00 / 12h00 et 13h30 / 16h00, *samedi* de 10h00 à 12h00. Tél. : 02.98.25.52.43. Fax : 02.98.25.57.32. Site internet : www.mairie-kernilis.fr
- **AGENCE POSTALE** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h00, samedi de 10h00 à 11h45 (**les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois**). Tél. : 02.98.25.52.37.
- **BIBLIOTHEQUE** : Horaires d'ouverture : *lundi* : 13h45 – 16h45, *mardi* : 13h45 – 16h45, *mercredi* : 10h30 – 12h00 et 14h00 – 18h00, *jeudi* : 13h45 – 16h45, *samedi* : 10h30 - 12h00. Tél. : 02.98.25.20.34.
- **PRESSE** : *Correspondant Le Télégramme* : M. JACQ Michel au 06.81.53.54.81, mail : micheljacq.tel@gmail.com. *Correspondant Ouest France* : M. PAILLER Jean-Paul au 06.80.62.03.34 ou mail : jeanpaul.pailler@orange.fr
- **ADMR DU BASSIN DE L'ABER-WRAC'H**, 5, Place Alain Poher – 29260 PLOUDANIEL – 02.29.62.61.69.
- **AMADEUS AIDE ET SOINS** (aide et soins à domicile, équipe spécialisée Alzheimer, services aux familles, portage de repas, garde d'enfants, jardinage-bricolage, téléassistance). Tél. : 02.98.21.12.40. Mail : contact@amadeus-asso.fr.
- **CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE** : Renseignement et prise de RDV auprès du secrétariat, le matin, du lundi au jeudi, de 9h à 12h, au 02 98 21 02 02.
- **REPAM** (Relais Enfants Parents Assistants Maternels) : Contact : Isabelle LE BORGNE, Éducatrice de Jeunes Enfants : 06 47 82 78 48 - repamdeslegendes@gmail.com.

### COMMUNE

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023

##### • ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

ASSOCIATIONS DE KERNILIS	
* ASSOCIATION D'UTILITÉ PUBLIQUE	
Association Ar Ribinou	900,00 €
* ASSOCIATIONS JEUNES	
Hermine Kernilisienne	2 200,00 €
GR Kernilis	1 700,00 €
* ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
Arbre de Noël école publique	5,50 € / élève
Arbre de Noël école Ste Anne	5,50 € / élève
Ecole publique (voyage, classe découverte...)	7,50 € / élève
Ecole Ste Anne (classe découverte...)	7,50 € / élève

* ASSOCIATIONS DIVERSES	
Treid Skanv Kernilis (Danse Bretonne)	250,00 €
Club de l'If	250,00 €
Gym Familles Rurales	250,00 €
Anim'Ton Bourg (aide au lancement de l'association)	500,00 €
Comité de jumelage (séjour en Alsace à l'occasion du marché de Noël)	1 000,00 €
* SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Comité de jumelage (40 ans du jumelage)	1 500,00 €
Hermine Kernilisienne (50 ans du foot)	1 500,00 €

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	
ÉDUCATION / ENFANCE / JEUNESSE :	
Association Alécole (Anciennement REP)	1,50 €
RASED	1,50 €
Institut Rural de Lesneven (IRÉO)	48,00 €
IFAC	48,00 €
MFR Plabennec	48,00 €
MFR d'Elliant	48,00 €

DIVERS :	
A.D.M.R. du bassin de l'Aber Wrac'h	30,00 €
Croix Rouge Française	105,00 €
ADAPEI 29	105,00 €
Secours Catholique	105,00 €

SPORT :	
Pays de Lesneven Handball	9,40€/jeune
Dojo Lesnevien	9,40€/jeune
Patin-Roller Club Le Folgoët	9,40€/jeune
Tir à l'Arc Club de Plounéour-Trez	9,40€/jeune
Le galipettes club Lannilis	9,40€/jeune
Rugby club Plabennec	9,40€/jeune
Dojo des abers Lannilis	9,40€/jeune

Syndicat d'Élevage	55,00 €
France Alzheimer	55,00 €
Les restos du cœur du Finistère	105,00 €

L'attribution des subventions 2023 est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- **SÉRVICES PERISCOLAIRES : bilan de l'année écoulée et fonctionnement à la prochaine rentrée**

Les conseillers prennent connaissance des bilans financiers de la cantine et de la garderie municipales, respectivement déficitaires sur l'année scolaire écoulée de 41.298,22 € et 15.246,12 €.

- **Cantine Municipale :**

Depuis la rentrée de septembre 2021, le service a connu une certaine évolution :

- Livraison des repas par la société API basée à Lesneven,
- Mise en place d'un logiciel « enfance » permettant les réservations des repas par les familles et les facturations mensuelles par la Mairie.

Après 3 ans de fonctionnement, le service est maintenant bien maîtrisé par les parents.

A la rentrée de septembre 2023, la société API augmentera le prix de sa prestation :

- Le repas pour les maternelles passera de 2,67 € à 2,82 € (+ 5,6 %),
- Le repas pour les primaires passera de 2,80 € à 3,05 € (+ 8,9 %).

Mme Le Maire précise que pour être à l'équilibre le tarif du repas de cette année aurait dû être de 7,07 € (repas et charges salariales compris, les frais de gaz et d'électricité ne sont pas comptabilisés) au lieu de 3,70 € ; soit près de 48 % du prix du repas qui restait à la charge de la commune. Avec l'augmentation de API, le reste à charge de la commune sera plus important. Afin d'absorber une partie de cette augmentation, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le tarif du repas facturé aux familles à 3,80 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 (au lieu de 3,70 € actuellement soit + 2,70 %).

- **Garderie Municipale :**

A la rentrée 2022, l'ouverture du matin de la garderie a été modifiée :

- Le matin : ouverture de 7h30 à 9h00 avec la présence d'un seul agent,
- Le soir : ouverture de 16h30 à 18h30 (inchangée) avec la présence d'un seul agent.

Les familles se sont adaptées à cette modification.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif de la garderie municipale à 1,20 € la demi-heure. Le goûter sera toujours fourni par les familles.

- **FINANCEMENT ECOLES DIWAN**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi « Molac » promulguée le 23 mai 2021, stipule que « les communes ne disposant pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale » ont obligation de verser un forfait scolaire aux établissements concernés.

Considérant que deux enfants résidant à Kernilis sont scolarisés à l'école Diwan de Plouguerneau,

Le Conseil Municipal octroie, à l'unanimité, à cette école un forfait scolaire identique à celui accordé à l'école Sainte Anne, à savoir 755 € par élève, soit une participation globale de 1.510 €.

- **ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

La commune de Lesneven sollicite une participation de 631,34 € pour les frais de fonctionnement de l'école Jacques Prévert. Cette participation est demandée pour un élève inscrit dans une classe spécialisée.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour une subvention de 631,34 € pour l'école Jacques Prévert de Lesneven

- **MAISON DE L'ENFANCE DE LESNEVEN**

Les modalités d'accueil des enfants résidents sur la Commune de KERNILIS à la Maison de l'enfance de Lesneven, ainsi que le financement de cet accueil, sont présentés à l'assemblée : il est prévu 9h00 de halte-garderie par semaine, sur les semaines d'ouverture de la structure ; les familles acceptées à bénéficier de ces heures sont des familles qui auront été orientées par la PMI, une assistante sociale, le CCAS ou un médecin.

La participation financière de la Commune sera calculée à hauteur de 432 heures annuelles, sur la base de 9 heures par semaine ; le plafond maximum de l'heure est fixé à 2,80 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire (10 voix pour, 1 abstention) à signer la convention de partenariat avec la Commune de Lesneven.

• **CONVENTIONS FINANCIERES AVEC LE SDEF RELATIVES A L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**Rénovation de deux points lumineux – rue des Abers** : la participation de la Commune est fixée à 1.150 € et 1.550 € H.T. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

• **QUESTIONS DIVERSES**

○ **EPCC MUSIQUES ET CULTURES**

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) du Pays des Abers – Côte des Légendes.

Il est proposé de rejoindre l'établissement, pour une année, afin de répondre à un besoin de développer la musique et la culture auprès des jeunes de notre territoire en participant financièrement à l'EPCC.

Cette participation permettrait à l'EPCC d'intervenir sur la commune pour des ateliers mais également de permettre aux familles d'avoir un tarif préférentiel pour les cours individuels des jeunes.

L'EPCC propose à la commune de tester ces activités cultures sans adhérer et uniquement pour la saison 2023-2024.

La commune s'engage au travers d'une convention à verser une subvention. Dans cette dernière sera compris les frais de gestion, les ateliers collectifs sur la commune, les frais de déplacements des enseignants.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour :

- Autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'EPCC Musiques et Cultures.
- L'octroi d'une subvention à hauteur de 1.500 € pour l'année 2023-2024.

## PERMANENCES DES ÉLUS

**Samedi 1<sup>er</sup> juillet** : Sandra ROUDAUT, Yvonne LE ROUX

**Samedi 8 juillet** : Estelle BALCON, Quentin L'HOSTIS

## ETAT CIVIL



Naissance d'**Alice LE BORGNE**, 21, rue du stade.

## MAIRIE

**Mot du Maire** : **Modification des postes des agents administratifs.**

Pour préparer le départ en retraite, prévu au 1<sup>er</sup> août, de Mme TROVILLE, DGS, après 40 ans au service de notre collectivité, nous avons le plaisir d'accueillir Melle Fleur GUÉGUEN au poste de secrétaire. Elle remplace Mme Carole BARS qui bénéficie d'une promotion en interne et qui occupe depuis le 1<sup>er</sup> juin le poste de directrice des services (DGS). Melle GUÉGUEN s'occupera entre autres du logiciel de cantine, des parutions dans le bulletin municipal, de l'état civil et de l'urbanisme, des tâches qu'elle gérait déjà en grande partie dans son précédent poste. Merci de lui réserver un bon accueil.

Comme lors de tout remaniement au sein d'une équipe, il faut un temps d'adaptation et d'organisation. C'est pourquoi, je vous demande d'être patient avec le personnel de mairie et de faire preuve de bienveillance.

Merci de votre compréhension.



**FÊTE DES PARENTS** : Une erreur de lieu s'est glissée dans le BIM de la semaine dernière, merci d'en prendre connaissance : à l'occasion de la fête des mères et de la fête des pères, la municipalité est heureuse de vous convier à un apéritif le **vendredi 30 juin** à partir de 18h30 à la **salle omnisports**.

## KERMESSE DE L'ECOLE SAINTE-ANNE

L'école Sainte-Anne organise sa Kermesse le **dimanche 2 juillet**.

- 11h : Apéritif / stands fleurs
- 12h : Barbecue / buvette
- 14h : Spectacle années 80
- 15h : Stands enfants / Café gâteaux / Buvette
- 17h30 : Tombola





• **PROPRIETAIRES DE LOCATIONS SAISONNIERES : VOUS DEVEZ ÉQUIPER VOS LOCATAIRES**

Encore trop de vacanciers en location sur notre territoire se présentent à l'accueil du service déchets car ils ne possèdent ni bacs, ni cartes d'accès aux points d'apports volontaires pour jeter leurs ordures ménagères.

**Pour rappel**, tous les loueurs, que ce soit de terrains privés, de maisons, de gîtes ou d'appartements sont dans l'obligation de fournir à leurs locataires une solution pour gérer leurs déchets. La CLCL demande aux personnes de passage sur le territoire de s'assurer dès leur arrivée de disposer d'un accès à un équipement afin de pouvoir gérer leurs déchets en toute responsabilité. Auquel cas, merci d'en faire le signalement à l'accueil du service déchets afin de régulariser la situation.

> **Même en vacances on garde ses bonnes habitudes de tri : la préservation de l'environnement et la propreté de notre territoire est l'affaire de tous.**

• **PLAN CLIMAT AIR ENERGIE : RDV CLIMAT ET TRANSITION ENERGETIQUE**



Conseils et animations ludiques avec le camion Climat Déclic

► **vendredi 7 juillet** | marché de Plounéour-Brignogan-Plages

Il sillonne le territoire avec à son bord deux conseiller.e.s, qui proposeront des jeux simples pour tout âge : pêche aux écogestes et conseil rénovation.

• **ATELIER « COMPRENDRE SON EAU : DU ROBINET A LA STATION D'ÉPURATION**

**Samedi matin 1<sup>er</sup> juillet à Lesneven de 9h30 à 12h.**

Cette rencontre en 2 temps : Atelier d'information « comment réduire ses consommations d'eau » + Visite de la station d'épuration de Lesneven. Atelier gratuit, ouvert à tous. Inscription obligatoire en ligne sur <https://www.energence.bzh> ou au 02 98 33 20 09.

## INFORMATIONS PAROISSIALES

➤ **Samedi 1<sup>er</sup> juillet** : Messe à Lesneven à 18h00.

➤ **Dimanche 2 juillet** : Messe à Plouider à 9h30.

Messe à Le Folgoët à 11h00.



✚ L'ÉGLISE DE KERNILIS SERA OUVERTE TOUS LES JOURS PENDANT JUILLET ET AOUT DE 10H00 A 17H00.

## SPORTS

### HERMINE KERNILISIENNE

**PROGRAMME JEUNES : FIN DE SAISON.**

**PROGRAMME SENIORS : FIN DE SAISON.**

**INFORMATIONS : PERMANENCES LICENCES**

Samedi 1<sup>er</sup> juillet de 10h30 à 12h30. / Samedi 8 juillet de 10h30 à 12h30.

Les prochaines permanences auront lieu au mois de septembre.



### **GR KERNILIS**

Cours d'essais **samedi 1<sup>er</sup> juillet** à la salle omnisports :

10h00 – 10h45 (2019 - 2018 - 2017)

11h00 – 11h45 (2016 - 2015)

12h00 – 12h45 (2014 - 2013)

13h00 – 13h45 (2012 et avant)

✚ Renseignements à [kernilis.gr@gmail.com](mailto:kernilis.gr@gmail.com)